

Paris, le 29 juin 2021

**Communiqué de presse
du procureur de la République financier**

Le 29 juin 2021, la 32ème chambre du tribunal correctionnel de Paris a rendu un jugement dans une procédure relative à des faits de favoritisme et recel de favoritisme concernant deux marchés publics passés en 2015 et 2016 par le Service Spécialisé de la Logistique et du Transport (SSLT) du ministère des armées visant à l'acquisition d'heures de vol sur hélicoptères civils au profit de l'armée de terre et de l'armée de l'air, dans un contexte de faible disponibilité des appareils militaires au sein de l'armée française.

Les faits de favoritisme ont donné lieu à la condamnation de deux officiers à des amendes de 10 000 euros. Les faits de recel de favoritisme ont été sanctionnés par une condamnation de la société concernée à 300 000 euros d'amende, son dirigeant étant pour sa part condamné à un emprisonnement de 8 mois avec sursis et 150 000 euros d'amende.

Des peines complémentaires visant à exclure la société en cause et son dirigeant du secteur des marchés publics pendant une durée d'un an seront en outre exécutées sans délai conformément à la décision du tribunal.

Le jugement rendu par la 32ème chambre du tribunal correctionnel ne présente pas un caractère définitif, les personnes condamnées disposant de la faculté d'interjeter appel.

Le procureur de la République financier

Jean-François Bohnert

Contact presse : 01 44 32 98 90
presse.pnf.tj-paris@justice.fr